



Evaluation préalable à votre formation à la conduite et à la sécurité routière

Pour débiter votre formation, une évaluation de vos compétences, d'une durée de 50 minutes, va être réalisée en voiture. Elle permettra d'estimer le nombre d'heures dont vous aurez besoin pour obtenir votre permis de conduire dans les meilleures conditions d'apprentissage.

I – Parcours de la formation :

Cette évaluation permettra de proposer un parcours de formation accompagné d'une proposition chiffrée.

II – Items évalués :

Cette évaluation portera sur :

- ✓ Vos pré-requis en matière de connaissances des règles du code de la route et en matière de conduite d'un véhicule.
- ✓ Vos expériences vécues en tant qu'usager de la route.
- ✓ Vos compétences psychomotrices.
- ✓ Vos motivations.

III – Les moyens utilisés :

Cette évaluation est réalisée sur simulateur.

IV – Information du public :

Le procédé de l'évaluation est porté à la connaissance du public par un affichage dans les locaux de l'école de conduite.

MODALITES DE PRISE EN CHARGE DU HANDICAP

Nous ne sommes pas une auto-école spécialisée dans la prise en charge du handicap.
A toutes fins utiles, nous tenons à disposition un lien recensant les auto-écoles spécialisées :

<https://www.ceremh.org>

Le référent Handicap désigné au sein de l'établissement est : **Isabelle TANLAK**